

Le **troisième cycle de négociations** sur le **développement de l'accord commercial Suisse-Royaume-Uni (RU)** s'est déroulé entre le 27 novembre et le 14 décembre 2023. Les équipes des deux parties ont mené des négociations virtuelles dans plus de vingt domaines différents.

Les négociations se sont également déroulées dans une **atmosphère constructive** lors de cette troisième ronde. De manière générale, les progrès ont été conformes aux attentes. Les négociations ont progressé **de manière hétérogène dans les différents domaines** : alors que certains chapitres ont déjà été quasiment finalisés, il manque encore des propositions de texte intégrales dans d'autres domaines. Dans de nombreux domaines, des travaux de suivi ont été convenus, qui doivent être effectués d'ici le quatrième cycle et devraient permettre de réaliser de nouveaux progrès d'ici là.

Dans le domaine du **commerce des marchandises**, les parties ont finalisé les premières dispositions et discuté des compromis possibles dans les formulations. Des premières idées sur la manière de traiter les restrictions à l'exportation ont été échangées. En ce qui concerne l'accès au marché, des échanges ont eu lieu sur les préférences tarifaires existantes. Les deux parties ont convenu d'échanger des listes de requêtes avant le quatrième cycle. Les discussions et les perspectives en matière de **règles d'origine** ont été largement influencées par la Convention PEM révisée du 7 décembre 2023. D'ici le prochain cycle, des éclaircissements seront nécessaires pour déterminer sur quelle base les négociations se poursuivront. Dans les domaines des **obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)**, des clarifications et des consultations internes sont nécessaires de part et d'autre, après être parvenu à une entente sur de nombreuses dispositions. Les questions relatives à l'architecture des chapitres, aux éventuels comités et à la poursuite des accords de reconnaissance mutuelle existants seront au centre des discussions en vue du prochain cycle.

En ce qui concerne les **services et les investissements**, les parties ont discuté d'une structure révisée qui rendrait l'ensemble du domaine plus clair et plus lisible. Les parties ont décidé de négocier sur la base de listes négatives (à l'exception des services financiers transfrontaliers et de la mobilité des personnes physiques). Elles se sont mises d'accord sur les principales obligations en matière de services transfrontaliers. Les parties ont examiné les engagements et les améliorations pour différentes catégories de personnes dans le cadre de la fourniture de services par des personnes d'une partie présentes sur le territoire de l'autre partie, conformément à leurs mandats de négociation respectifs. En outre, des discussions substantielles ont eu lieu dans les domaines des services financiers, des télécommunications et du commerce numérique. Dans le domaine des investissements, des travaux sont en cours pour reformuler le texte et le rendre plus lisible.

Le chapitre sur les **marchés publics** est bien avancé. La Suisse et le RU ont l'intention d'élargir l'accès au marché à quelques services supplémentaires.

Dans le domaine de la **propriété intellectuelle**, les discussions se sont concentrées sur les droits d'auteur et l'application des droits sur Internet. La Suisse a souligné les différences systémiques entre l'approche suisse et l'approche britannique.

Les échanges se sont poursuivis dans les domaines de la **concurrence** et de la **protection des consommateurs**. L'objectif est dans un premier temps de trouver une approche commune pour la réglementation de ces deux domaines.

Les négociations sur le chapitre **PME** sont bien avancées. Les questions en suspens concernent notamment la coopération bilatérale dans ce domaine et la question d'un point de contact.

Dans le domaine du commerce et de la **durabilité**, les discussions se sont concentrées sur les dispositions en matière de **standards de travail et de protection de l'environnement**. Les questions horizontales et celles relatives à la structure des textes n'ont pas encore fait l'objet de discussions approfondies. Les négociations sur le chapitre commerce et **développement** ont également progressé. Des questions restent en suspens sur les domaines et les modalités de coopération. Les négociations sur le commerce et **l'égalité des genres** se sont également poursuivies.

Des progrès ont également été réalisés sur les chapitres relatifs aux **dispositions générales, institutionnelles et finales**. Les deux parties se sont entendues globalement sur le cadre institutionnel de l'accord et sur les compétences du comité mixte. En outre, une réunion spécifique a été organisée sur le "**Windsor Framework**", un arrangement entre le RU et l'UE, afin de clarifier sa relation avec l'accord commercial développé entre la Suisse et le RU. Le contenu et la forme des **exceptions** ont également été discutés. Plusieurs éléments de texte ont été clarifiés dans le chapitre sur le **règlement des différends**. Des divergences substantielles subsistent sur le choix de la juridiction et sur les dispositions procédurales du tribunal arbitral.

Les négociations se poursuivront en janvier 2024 (facilitation des échanges, échanges de données, services). Le **quatrième cycle de négociations** aura lieu entre le **4 et le 8 mars 2024 à Berne**.